

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4151-2021

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

8^e DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2021
(Articles 31(1), (2) et (2.1), 32, 34 [...], 48, 49, 52, 72, 73 [...], 74 et 85.41 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 (« Loi »))

ÉNERGIR DÉCLARE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (« Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Énergir s'adresse à la Régie pour faire approuver son plan d'approvisionnement ainsi que pour faire modifier ses tarifs et certaines conditions auxquelles le gaz naturel sera transporté, livré et fourni aux consommateurs à compter du 1^{er} octobre 2021;
3. Le 3 novembre 2021, la Régie rendait la décision sur le fond à l'égard du présent dossier et demandait à Énergir de déposer, pour approbation, la mise à jour des informations relatives au revenu requis, à l'ajustement tarifaire et à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2021-2022, ainsi que les versions française et anglaise des *Conditions de service et Tarif en tenant compte des modifications* découlant de ladite décision, le tout tel qu'il appert de la décision D-2021-140 (paragr. 255 et 425 et page 115);
4. Par la présente 8^e demande réamendée, Énergir donne suite à ces demandes contenues à la décision D-2021-140;

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

5. Suivant la décision D-2021-140, Énergir dépose la mise à jour des informations relatives au revenu requis, à l'ajustement tarifaire et à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2021-2022 selon l'approche autorisée par la Régie dans sa décision D-2018-011 et en demande l'approbation, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-G, Document 5;

II. PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2022-2025 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

III. DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 [...] À 5)

[...]

IV. CASEP ET PGEÉ (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 ET 2)

[...]

V. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (PIÈCES ÉNERGIR-K, DOCUMENTS 1 À 6)

[...]

6. Énergir demande à la Régie de prendre acte de la mise à jour du *Code de conduite du Distributeur régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif* présentée à la pièce Énergir-K, Document 5 et de s'en déclarer satisfaite;

VI. INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 6)

[...]

VII. STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 8)

[...]

VIII. COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 16)

[...]

IX. INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-P, DOCUMENTS 1 À 4)

[...]

X. STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 10)

[...]

7. Énergir demande à la Régie :

- a. d'approuver, à compter du 28 octobre 2021, les taux proposés du tarif de réception pour l'année tarifaire 2021-2022 pour le point de réception ADM Agri-Industries Company,
- b. d'autoriser, à compter de l'année tarifaire 2021-2022, que les trop-perçus et manques à gagner associés au client ADM Agri-Industries Company et réalisés en cours d'année tarifaire soient cumulés dans un CFR hors base de tarification, portant intérêt au taux moyen du coût en capital en vigueur, et à l'inclure à la base de tarification du dossier tarifaire approprié (c.-à-d. deux ans plus tard),

le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-Q, Document 10;

XI. MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1)

[...]

XII. TEXTE DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

8. Énergir demande à la Régie d'approuver le texte des *Conditions de service et Tarif* tant dans ses versions française qu'anglaise, celles-ci étant communiquées comme pièces Énergir-S, Documents 1 et 2;
9. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

À L'ÉGARD DES INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

APPROUVER la mise à jour des informations relatives au revenu requis, à l'ajustement tarifaire et à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2021-2022 en fonction des dispositions de la décision D-2021-140;

À L'ÉGARD DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2022-2025 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 [...] À 5)

[...]

À L'ÉGARD DU CASEP ET DU PGEÉ (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 ET 2)

[...]

À L'ÉGARD DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (PIÈCES ÉNERGIR-K, DOCUMENTS 1 À 6)

[...]

PRENDRE ACTE de la mise à jour du *Code de conduite du Distributeur régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif* et **S'EN DÉCLARER SATISFAITE**;

À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 6)

[...]

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 8)

[...]

À L'ÉGARD DES COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 16)

[...]

À L'ÉGARD DES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-P, DOCUMENTS 1 À 4)

[...]

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 10)

[...]

APPROUVER à compter du 28 octobre 2021, les taux proposés du tarif de réception pour l'année tarifaire 2021-2022 pour le point de réception ADM Agri-Industries Company;

AUTORISER à compter de l'année tarifaire 2021-2022, que les trop-perçus et manques à gagner associés au client ADM Agri-Industries Company et réalisés en cours d'année tarifaire soient cumulés dans un CFR hors base de tarification, portant intérêt au taux moyen du coût en capital en vigueur, et à l'inclure à la base de tarification du dossier tarifaire approprié (c.-à-d. deux ans plus tard);

[...]

À L'ÉGARD DU TARIF DE RÉCEPTION POUR LE POINT DE RÉCEPTION COOP AGRÉ-ÉNERGIE WARWICK POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2020-2021 (PIÈCE ÉNERGIR-Q, DOCUMENT 11)

[...]

À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1)

[...]

À L'ÉGARD DU TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

APPROUVER le texte des *Conditions de service et Tarif* tant dans ses versions française qu'anglaise;

À L'ÉGARD DES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-T, DOCUMENTS 1 À 10)

[...]

Montréal, le 18 novembre 2021

(s) Vincent Locas

M^e Vincent Locas
M^e Marie Lemay Lachance
Procureurs d'Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
adresse courriel pour ce dossier :
dossiers.reglementaires@energir.com